

PLU de BISCHWIHR

Annexes – Note technique

Gestion des déchets

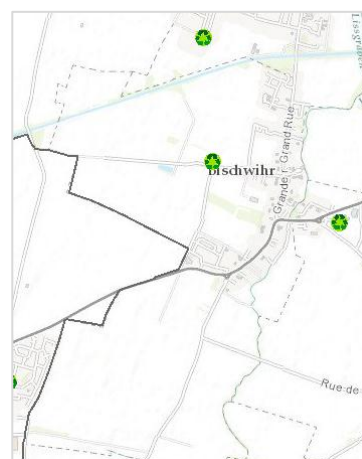
Colmar agglomération a la compétence en matière d'élimination et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés du territoire. Elle s'applique sur la commune de Bischwihr depuis le 1^{er} janvier 2016.

Colmar agglomération a engagé une politique globale de gestion des déchets produits sur son territoire, alliant économie et écologie. Le tri sélectif des matériaux, en vue d'une valorisation, est un des piliers de cette politique.

Tri sélectif

La collectivité a adopté une forte politique d'enfouissement des conteneurs.

A Bischwihr, un lieu d'apport volontaire est présent rue de Kaysersberg.



Centre de recyclage

Un centre de recyclage (déchetterie) est un espace aménagé, clos et gardé. Il est ouvert uniquement aux particuliers dans le cadre de l'apport volontaire. Après un stockage transitoire, les déchets collectés sont valorisés dans des filières adaptées ou éliminés dans les installations destinées à les recevoir.

La valorisation des déchets demande que l'utilisateur fasse un tri préalable avant d'arriver sur site. Le personnel est là pour vous aider à déposer les déchets dans les bonnes bennes.

Les produits concernés sont des déchets verts, gravats, ferraille, verre, plastique, encombrants, huiles usagées, etc.

Coordonnées du centre de recyclage du Ladhof à Colmar : 166 rue du Ladhof, 68000 Colmar – 03.89.23.65.30

Coordonnées du centre de recyclage Europe à Colmar : 9 rue des Champs, 68124 Wintzenheim – 03.89.27.50.93

Coordonnées du centre de recyclage de l'Ill à Horbourg-Wihr : rue de l'Ill, 68180 Horbourg-Wihr – 06.75.76.25.53

Coordonnées du centre de recyclage de Muntzenheim : 68320 Muntzenheim

L'accès en déchetterie est effectué grâce à une carte à puce sans contact délivrée sur demande dans la limite d'une par foyer.

L'accès aux déchetteries pour les professionnels est interdit.

Collecte des biodéchets

Colmar agglomération a engagé la collecte séparative en porte à porte des biodéchets chez les particuliers dans certaines communes.

Pour ce faire, chaque usager a été destinataire d'un récipient de collecte supplémentaire de couleur marron réservé à cette catégorie des déchets. Pour faciliter la collecte des bio-déchets, chaque foyer dispose d'un petit seau de 10 litres à utiliser en cuisine et d'un lot de sacs biodégradables afin d'y emballer les restes de repas et de cuisine.

Avant le démarrage de cette nouvelle collecte, les quantités d'ordures ménagères produites étaient de 32 tonnes par semaine. Depuis la mise en place de ce tri sélectif, les ordures ménagères sans bio déchets, collectées plus qu'une seule fois par semaine, plafonnent à un niveau de production de 20 tonnes hebdomadaires. La chute mesurée est donc de 12 tonnes hebdomadaires de déchets qui ne sont plus incinérées.

Quant à la collecte des bio-déchets, pratiquée en remplacement d'une des deux collectes d'ordures ménagères, elle totalise en moyenne par semaine 6.7 tonnes.

Ces tonnes sont dorénavant recyclées sous forme de compost utilisé en agriculture par des producteurs locaux.

Une plateforme de compostage Agrivalor se situe à Eguisheim.

Collecte des déchets ménagers spéciaux

Plusieurs fois par an, une collecte des déchets ménagers spéciaux (DMS) est organisée à l'attention des particuliers de Colmar agglomération et du Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères des Environs de Colmar (SIEOMEC). C'est, pour les particuliers, l'occasion de se débarrasser dans des conditions de sécurité optimales de ce type de déchets habituellement interdits en déchetterie.

Déchetteries concernées : Europe et Ladhof.

Déchets ménagers spéciaux : aérosols, bases (soude...) et acides (chlorhydrique, sulfurique...), emballages souillés, peintures et pâteux (vieux pots de peinture, mastic...), produits de laboratoire, produits phytosanitaires et produits de jardinage (insecticides, herbicides, fongicides, engrais...), solvants liquides incinérables (white-spirit, xylène, toluène, acétone, alcools...) Les bouteilles de gaz et les pneus ne sont pas acceptés.

Programme Local de Prévention des déchets

Depuis 2013, Colmar agglomération s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets dont l'objectif est de réduire, en 5 ans, d'au moins 7 % la quantité de déchets produite sur son territoire.

Colmar agglomération, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des déchets, s'engage dans une démarche de réduction à la source des déchets des ménages. Elle propose gratuitement aux usagers possédant un poulailler et un espace pour les accueillir, un couple de poules pondeuses (une poule peut manger jusqu'à 150kg de biodéchets/an). Deux espèces de poules pondeuses sont proposées : des poules d'Alsace ou des poules rousses.

Le dispositif a été initié à l'automne 2014, avec une distribution des poules dès le printemps 2015.

Les quatre communes précurseurs sont : Colmar, Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jepsheim.

En 2016, huit nouvelles communes rejoignent le dispositif : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwih, Horbourg-Wihr, Portes du Ried (anciennement Holtzwihr et Riedwihr), Sundhoffen, Turckheim et Wickerschwih.

Compost

Dans le cadre de la mise en place d'outils favorisant la collecte sélective, Colmar agglomération propose de valoriser les déchets organiques en mettant à la disposition des usagers désireux de recycler leurs déchets organiques (cuisine, maison, jardin) un composteur de jardin.

Les composteurs sont à retirer à l'adresse suivante : Ateliers Municipaux, 1 avenue de la Foire aux Vins, 68000 Colmar.

Contact

Service gestion des déchets - 03.89.24.66.99 - Contact.dechet@agglo-colmar.fr